

ASSEMBLEE DE CORSE

SESSION DES JEUDI 25 ET VENDREDI 26 MARS 2021

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

REUNION DU 25 MARS 2021

Le 25 mars 2021, à 10 heures 15, l'**Assemblée de Corse**, dûment convoquée par son président en exercice, **M. Jean-Guy TALAMONI**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales. La situation sanitaire particulièrement dégradée et les mesures arrêtées par les plus hautes autorités de l'Etat ont conduit les élus à tenir cette réunion en mode mixte présentiel/distanciel. Certains élus ont donné pouvoir.

Le président de l'Assemblée de Corse déclare ouverte la séance des questions orales (cf. Annexes). Il rappelle qu'il a été détecté "cas contact" et qu'il est contraint de demeurer à l'isolement à son domicile. Il indique qu'il rapportera sur les rapports numéros 107 et 106. **M. VANNI**, présent dans l'hémicycle, assurera ensuite la présidence pour le traitement de la suite de l'ordre du jour.

M. Gilles SIMEONI, président du conseil exécutif de Corse, **Mmes et M. Jean-Christophe ANGELINI**, **Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**, **Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, conseillères et conseiller exécutifs sont présents au titre du **conseil exécutif de Corse** pour répondre aux intervenants sur les questions orales ci-après :

- "Développement économique" (2021/O1/018) par **Mme CASALTA** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, la réponse est formulée conjointement par **Mme MAUPERTUIS** et **M. ANGELINI**,
- "1ère année de médecine" (2021/O1/017) par **M. MONDOLONI** au nom du groupe **Per l'Avvene**, la réponse est formulée par **Mme GIACOMETTI-PIREDDA**,
- "Plan de transformation et d'investissement pour la Corse et rôle de la CdC" (2021/O1/020) par **M. COLONNA** au nom du groupe **Femu A Corsica**, la réponse est formulée par **M. le président du conseil exécutif de Corse**,

- “I soldi corsi” (2021/O1/021) par **M. GHIONGA** au nom du groupe **La Corse dans la République**, la réponse est formulée par **M. ANGELINI**,
- “Coût des carburants” (2021/O1/019) par **M. Pierre POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, la réponse est formulée par **le président du conseil exécutif de Corse**.

Il est 11 heures 10 et **le président de l’Assemblée de Corse** demande à **Mme COMBETTE** de procéder à l’appel nominal. A l’issue, il constate que le quorum est atteint et il ouvre la session.

Sont présents :

M. Jean-Guy TALAMONI, président de l’Assemblée de Corse,

M. Hyacinthe VANNI, vice-président,
Mme Mattea CASALTA, vice-présidente,

Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr’Antone TOMASI.

Sont absents et ont donné pouvoir : **Mmes, MM. Jean-François CASALTA à Mattea CASALTA, François-Xavier CECCOLI à Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI à Jean-Charles ORSUCCI, Jean-Louis DELPOUX à Chantal PEDINIELLI, Santa DUVAL à Chantal PEDINIELLI, Fabienne GIOVANNINI à Nadine NIVAGGIONI, Xavier LACOMBE à Jean-Martin MONDOLONI, Pierre-Jean LUCIANI à Valérie BOZZI, Marie-Hélène PADOVANI à Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI à François ORLANDI, Laura Maria POLI-ANDREANI à Pierre-José FILIPPUTTI, Juliette PONZEVERA à Hyacinthe VANNI,**

Catherine RIERA à François ORLANDI, Camille de ROCCA SERRA à Jean-Martin MONDOLONI, Julia TIBERI à Pierre POLI.

Participent à la réunion au titre du conseil exécutif de Corse :

**M. Gilles SIMEONI, président du conseil exécutif de Corse,
M. Jean-Christophe ANGELINI, conseiller exécutif,
M. Jean BIANCUCCI, conseiller exécutif,
Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive,
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, conseillère exécutive,
Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive,
M. Xavier LUCIANI, conseiller exécutif,
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, conseillère exécutive.**

Le président TALAMONI prononce un discours d'ouverture en langue corse. Le président SIMEONI s'exprime également et évoque la mémoire de Ghjuliu GIAMARCHI, récemment décédé. Le président de l'Assemblée de Corse s'associe à cet hommage.

1) Rapport n° 2021/O1/107 portant activité de l'Assemblée de Corse pour l'année 2020

Le rapport est présenté par le président TALAMONI.

Le président du conseil exécutif de Corse prend aussi la parole.

L'assemblée délibérante prend acte de ce document.

2) Rapport n° 2021/O1/106 relatif au bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte

Le président de l'Assemblée de Corse présente le rapport.

S'expriment Mmes et MM. COMBETTE, COGNETTI-TURCHINI, ORLANDI, P. A. TOMASI, GHIONGA et ANTONINI.

Prennent également la parole Mme GIACOMETTI-PIREDDA et le président SIMEONI.

Le conseil exécutif de Corse émet un avis favorable.

Il est procédé au vote sur le projet considéré selon la procédure simplifiée.

M. VANNI au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. FILIPPETTI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **M. P. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, **M. MONDOLONI** au nom du groupe **Per l'Avvene** et **M. GHIONGA** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour.

M. ORLANDI au nom du groupe **Andà per Dumane** ne participe pas au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité des votants.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA.

POUR : 57
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 6

A 12 heures 30, le président **TALAMONI** rappelle que la conférence des présidents se tiendra à 14 heures 30 cet après-midi. Il cède la présidence de la séance à **M. VANNI**.

Mme FAZI développe des propos liminaires avant de présenter les rapports se rapportant aux affaires sanitaires et sociales.

3) Rapport n° 2021/O1/058 portant présentation du diagnostic du schéma directeur de l'accompagnement de la perte d'autonomie et du handicap

Mme FAZI présente le document.

La CECCSS a émis un avis favorable.

Prennent la parole Mmes et MM. CARLOTTI, ANGELINI-BURESI, GHIONGA, COGNETTI-TURCHINI.

La rapporteuse répond aux intervenants.

L'Assemblée de Corse prend acte du rapport dont il s'agit.

4) Rapport n° 2021/O1/059 relatif à l'exécution pour l'exercice 2020 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 entre la Collectivité de Corse et l'Etat

Mme FAZI procède à une présentation du rapport.

S'expriment Mmes et M. PEDINIELLI, GIRASCHI et COGNETTI-TURCHINI.

Mme FAZI répond aux intervenants.

L'Assemblée de Corse prend acte de ce document.

5) Rapport n° 2021/O1/060 concernant le lancement d'un projet expérimental « technicothèque » en Corse visant à améliorer l'accompagnement à domicile des seniors en leur facilitant l'accès aux aides techniques et à l'adaptation du logement

Mme FAZI présente le rapport.

Le président de séance le met aux voix selon la procédure simplifiée.

M. ARMANET au nom du groupe **Femu A Corsica**, **Mme PROSPERI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **M. P. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, **Mme PEDINIELLI** au nom du groupe **Per l'Avvene** et **M. ORLANDI** au nom du groupe **Andà per Dumane** votent pour.

M. GHIONGA au nom du groupe **La Corse dans la République** s'abstient sauf **Mmes FELICIAGGI** et **GRIMALDI** qui votent pour.

Le rapport est approuvé à la majorité absolue.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.**

Se sont abstenus : **Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Pierre-Jean LUCIANI.**

POUR : 59
CONTRE : 0
ABS. : 4
NP : 0

6) Rapport n° 2021/O1/085 portant fixation de l'objectif annuel d'évolution des dépenses (OED) des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) pour l'année 2021

Le rapport est présenté par **Mme FAZI**.

Il est mis aux voix comme précédemment et adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 63

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

M. VANNI suspend les travaux à 13 heures 15 et fixe la reprise à 15 heures 00. Il souligne que **la conférence des présidents** se tiendra dans le salon vert et que la séance se poursuivra parallèlement.

La séance reprend à 15 heures 20, **Mme CASALTA** en assure la présidence.

Mme SIMEONI demande à **la vice-présidente de l'Assemblée de Corse** si elle envisage de débiter avec le traitement du rapport N° 96, le cas échéant, un amendement a été déposé concernant ce dossier.

Mme **CASALTA** porte à la connaissance de l'intéressée que le texte n'est pas parvenu au **secrétariat général de l'Assemblée de Corse**.

7) Rapport n° 2021/O1/096 portant point d'étape de la politique en matière d'affaires européennes et de coopération internationale au titre de l'année 2020

Mme **MAUPERTUIS** présente le rapport.

M. **ARMANET** fait une intervention.

L'**Assemblée de Corse** prend acte du document.

8) Rapports n° 2021/O1/101 et n° 2021/O1/102 portant respectivement sur la demande de classement en dénomination « station de tourisme » émanant de la commune d'Aiacciu et sur le soutien à l'investissement et à l'accompagnement des TPE-PME du secteur touristique – vote sur l'urgence

Mme **MAUPERTUIS** développe les raisons pour lesquelles les deux rapports ont été transmis hors délais aux membres de l'**Assemblée de Corse**.

Mme **CASALTA** demande à l'assemblée délibérante de se prononcer selon la procédure simplifiée sur l'urgence concernant les deux rapports.

Mmes **COMBETTE** et **SIMONI** ne participent pas au vote.

Sont absentes : Mmes **Pascale SIMONI** et **Christelle COMBETTE**.

M. **ARMANET** au nom du groupe **Femu A Corsica**, Mme **PROSPERI** au nom du groupe **Corsica Libera**, M. **P. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, M. **ORLANDI** au nom du groupe **Andà per Dumane** et M. **GHIONGA** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour.

Mme **PEDINIELLI** au nom du groupe **Per l'Avvene** vote contre.

L'urgence est retenue pour les rapports numéros 101 et 102 à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. **Vannina ANGELINI-BURESI**, **Danielle ANTONINI**, **Guy ARMANET**, **Véronique ARRIGHI**, **François**

BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

**POUR : 51
CONTRE : 10
ABS. : 0
NP : 0**

9) Rapport n° 2021/O1/102 portant soutien à l'investissement et à l'accompagnement des TPE-PME du secteur touristique

Mme MAUPERTUIS rapporte.

La CDENATE et la CFF ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

Mme SIMONI ne participe ni au débat ni au vote.

Mme MAUPERTUIS présente un amendement oral. Il consiste à adjoindre un article 3 nouveau à la délibération. Les articles 3 et 4 du projet d'acte deviennent respectivement les articles 4 et 5.

L'article 3 nouveau est ainsi libellé :

« Article 3 : **DIT** que des dépenses subventionnées seront imputées sur le budget de l'Agence du Tourisme de la Corse, au titre des interventions relevant du chapitre 204, comptes 20421 et 20422. »

Mme CASALTA met le rapport amendé aux voix.

Est absente : Mme Pascale SIMONI.

M. ARMANET au nom du groupe **Femu A Corsica**, **Mme PROSPERI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **M. P. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, **Mme PEDINIELLI** au nom du groupe **Per l'Avvene**, **M. ORLANDI** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. GHIONGA** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 62

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

10) Rapport n° 2021/O1/101 portant sur la demande de classement en dénomination « station de tourisme » émanant de la commune d’Aiacciu

Mme MAUPERTUIS présente le document.

La CDENATE a émis un avis favorable.

Mme COMBETTE ne participe ni au débat ni au vote.

Mme MAUPERTUIS conclut.

Le rapport est mis aux voix.

Est absente : Mme Christelle COMBETTE.

M. ARMANET au nom du groupe **Femu A Corsica**, Mme PROSPERI au nom du groupe **Corsica Libera**, M. POLI au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, Mme PEDINIELLI au nom du groupe **Per l’Avvene**, M. ORLANDI au nom du groupe **Andà per Dumane** et M. GHIONGA au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour.

Le rapport est adopté à l’unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy

TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

M. GHIONGA fait observer qu'il n'a pas été en mesure de s'exprimer sur le contenu du rapport n° 101 alors qu'il avait sollicité la parole. Un échange a lieu entre l'intéressé et **Mme CASALTA**.

A 16 heures 05, **M. VANNI** remplace **Mme CASALTA** et assure la présidence de la séance.

11) Rapport n° 2021/O1/062 en matière d'égalité femmes – hommes 2020

Le rapport relatif à cette affaire est présenté par **Mme GUIDICELLI**.

Prennent la parole **Mmes et M. SIMONI, COGNETTI-TURCHINI et MINICONI**.

Mme GUIDICELLI répond aux intéressés.

M. VANNI invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur le rapport considéré.

M. ARMANET au nom du groupe **Femu A Corsica**, **Mme PROSPERI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **M. POLI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, **Mme PEDINIELLI** au nom du groupe **Per l'Avvene**, **M. ORLANDI** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. GHIONGA** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa

DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

12) Rapport n° 2021/O1/087 sur le développement durable 2020

Le rapporteur est **le président du conseil exécutif de Corse.**

Interviennent **Mmes MOSCA, CASALTA** ainsi que **M. COLONNA.**

Le président SIMEONI apporte des éléments de réponse aux intéressés.

L'Assemblée de Corse prend acte de ce rapport.

13) Rapport n° 2021/O1/090 relatif au budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021

M. BIANCUCCI présente le projet de budget au titre de l'année 2021.

Prennent la parole **Mmes** et **MM. ORLANDI, MONDOLONI, MARIOTTI** qui évoque deux amendements, **A. TOMASI, GHIONGA, P. A. TOMASI** et **ARMANET.**

M. VANNI précise qu'il y a lieu de voter au préalable le rapport sur les taux.

M. BIANCUCCI et le président du conseil exécutif de Corse répondent aux intervenants.

14) Rapport n° 2021/O1/061 portant adoption pour l'exercice 2021 des tarifs, des taux relatifs aux différentes taxes fiscales inscrites au budget primitif 2021 de la Collectivité de Corse

Le rapport est présenté par **M. BIANCUCCI**.

Mmes SIMONI et GRIMALDI ne participent ni au débat ni au vote.

M. VANNI demande à **Mme TOMASI** de procéder à l'appel nominal.

Sont absents : **Mmes et M. Stéphanie GRIMALDI, Pascale SIMONI, Pierre POLI et Julia TIBERI.**

Le rapport est approuvé à la majorité absolue.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.**

Ont voté contre : **Mme et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Pierre-Jean LUCIANI.**

Se sont abstenus : **Mmes et MM. Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA.**

N'ont pas participé : **Mmes et MM. Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin**

MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

**POUR : 38
CONTRE : 4
ABS. : 6
NP : 11**

Sur proposition du **président de séance**, l'**Assemblée de Corse** accepte une dérogation au principe du temps de travail des agents afin qu'elle puisse poursuivre ses travaux.

15) Amendement n° 1 déposé par Mme MARIOTTI au nom du groupe per l'Avvene concernant le rapport n° 2021/O1/090 relatif au budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021 (suite)

Mme MARIOTTI expose le contenu de l'amendement formulé par son groupe :

- I. Aux pages 64, 77 et 155 du rapport, 52 et 66 de la délibération de programme, et à la page 19 de l'annexe M57, le montant de la dotation de fonctionnement allouée à l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse, établi à 8,290 millions d'euros **est remplacé** par le montant suivant : « *9,5 millions d'euros.* »
- II. En conséquence, les montants généraux des actions, objectifs et politiques dont dépend ce programme sont adaptés en intégrant le nouveau montant.
- III. L'accroissement de charge est compensé à due concurrence par la réduction du chapitre 011 relatif aux charges à caractère général.

M. VANNI met l'amendement aux voix. Le vote intervient selon la procédure simplifiée.

M. ARMANET au nom du groupe **Femu A Corsica**, **Mme PROSPERI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **M. A. TOMASI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa** votent contre.

Mme PEDINIELLI au nom du groupe **Per l'Avvene** et **M. GHIONGA** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour, sauf **Mmes FELICIAGGI** et **GRIMALDI** qui font état d'une non-participation.

M. ORLANDI au nom du groupe **Andà per Dumane** ne participe pas au vote.

L'amendement en cause est rejeté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

Ont voté contre : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Catherine COGNETTI-TURCHINI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA.

POUR : 14

CONTRE : 41

ABS. : 0

NP : 8

Le président du conseil exécutif de Corse demande une suspension de séance d'une durée de cinq minutes. La séance est suspendue par **M. VANNI** à 19 heures 45.

La reprise intervient à 20 heures 40.

16) Rapport n° 2021/O1/078 portant budget primitif annexe 2021 du Laboratoire d'Analyses Pumonti

M. BIANCUCCI présente le document.

Il est mis aux voix.

M. ARMANET au nom du groupe **Femu A Corsica**, **Mme PROSPERI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **M. A. TOMASI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa** et **M. ORLANDI** au nom du groupe **Andà per Dumane** votent pour.

Mme PEDINIELLI au nom du groupe **Per l'Avvene** et **Mme BOZZI** au nom du groupe **La Corse dans la République** ne participent pas au vote.

Le budget considéré est adopté à l'unanimité des votants.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 47

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 16

17) Rapport n° 2021/O1/079 portant budget primitif annexe 2021 du Laboratoire d'Analyses Cismonte

Le rapport est présenté par **M. BIANCUCCI**.

M. VANNI le soumet aux suffrages de l'assemblée délibérante.

M. ARMANET au nom du groupe **Femu A Corsica**, **Mme PROSPERI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **M. A. TOMASI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa** et **M. ORLANDI** au nom du groupe **Andà per Dumane** votent pour.

Mme PEDINIELLI au nom du groupe **Per l'Avvene** et **Mme BOZZI** au nom du groupe **La Corse dans la République** ne participent pas au vote.

Il est approuvé à l'unanimité des votants.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.**

N'ont pas participé : **Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.**

POUR : 47
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 16

18) Rapport n° 2021/O1/085 portant fixation de l'objectif annuel d'évolution des dépenses (OED) des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) pour l'année 2021

Mme **ARRIGHI** ne participe ni au débat ni au vote.

M. **BIANCUCCI** présente le rapport.

18)1) Amendement déposé par le conseil exécutif de Corse

- Exposé des motifs

CONSIDERANT l'existence du groupe de travail de l'Assemblée de Corse chargé de proposer des solutions de fond aux problématiques qui se posent dans le secteur de l'aide à la personne (délibération n°2020/152 du 5 novembre 2020) ;

CONSIDERANT que les travaux du groupe travail sont en cours ;

CONSIDERANT que se dégagent d'ores et déjà de ces travaux, des pistes d'amélioration concernant notamment les rémunérations et les conditions de travail des intervenantes des SAAD ;

CONSIDERANT que ces propositions pourraient être retenues dans les négociations avant les signatures des prochains Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

- Proposition d'amendement

A la page 15 du rapport, il convient de remplacer :

« D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à procéder à la signature des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) à venir »

par

« D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à procéder à la signature des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) à venir avec les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. »

Il y a lieu de remplacer :

« D'approuver une modalité spécifique pour la campagne de tarification 2021 des services d'aide et d'accompagnement à domicile, qui participeront à la préfiguration du nouveau modèle de financement. Cette modalité consiste en l'attribution de financements complémentaires sur la base des objectifs fixés dans le CPOM (modulation positive) et une stabilisation du tarif horaire,

D'autoriser le Président du Conseil exécutif à signer les avenants aux CPOM avec les cinq SAAD préfigurateurs et à procéder à la répartition de l'enveloppe CNSA, selon les critères fixés en 2020 (répartition au prorata des heures effectuées) »

par

« D'approuver une modalité spécifique pour la campagne de tarification 2021 des services d'aide et d'accompagnement à domicile, qui participeront à la préfiguration du nouveau modèle de financement. Cette modalité consiste en l'attribution de financements complémentaires sur la base des objectifs fixés dans le CPOM (modulation positive) et une stabilisation du tarif horaire.

D'autoriser le Président du Conseil exécutif à signer les avenants aux CPOM avec les cinq SAAD préfigurateurs, et à procéder à la répartition de l'enveloppe CNSA selon les critères fixés en 2020 (répartition au prorata des heures effectuées) et après délibération de l'Assemblée de Corse sur les conclusions du groupe de travail chargé de proposer des solutions dans le secteur de l'aide à domicile. »

Le reste sans changement.

M. VANNI met aux voix l'amendement.

Est absente : Mme Véronique ARRIGHI.

M. ARMANET au nom du groupe **Femu A Corsica**, **Mme PROSPERI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **M. A. TOMASI** au nom du groupe **Partitu**

di a Nazione Corsa, Mme PEDINIELLI au nom du groupe **Per l'Avvene**, **M. ORLANDI** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **Mme BOZZI** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

18)2) Rapport amendé

Le rapport ainsi amendé est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Est absente : Mme Véronique ARRIGHI.

M. ARMANET au nom du groupe **Femu A Corsica**, **Mme PROSPERI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **M. A. TOMASI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, **Mme PEDINIELLI** au nom du groupe **Per l'Avvene**,

M. ORLANDI au nom du groupe **Andà per Dumane** et **Mme BOZZI** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

19) Rapport n° 2021/O1/055 portant mise en œuvre de la restauration et la protection du cordon littoral du site Natura 2000 FR9400610 Bocca di u Taravu, marina di Tinedda, stagni di Tanchiccia

Le rapport est présenté par **M. LUCIANI**.

Mme CASALTA et **M. FILIPPETTI** prennent la parole.

M. VANNI met le rapport dont il s'agit aux voix.

M. ARMANET au nom du groupe **Femu A Corsica**, **Mme PROSPERI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **M. A. TOMASI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, **Mme PEDINIELLI** au nom du groupe **Per l'Avvene**, **M. ORLANDI** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **Mme BOZZI** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

20) Rapport n° 2021/O1/049 relatif à la convention entre la Collectivité de Corse, la commune de Zidara et la commune de Pitretu è Bicchisgià pour la gestion de baignade libre d'Abrà

M. LUCIANI présente le rapport.

Ce dernier est soumis aux suffrages des élus.

M. ARMANET au nom du groupe **Femu A Corsica**, **Mme PROSPERI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **M. A. TOMASI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, **Mme PEDINIELLI** au nom du groupe **Per l'Avvene**, **M. ORLANDI** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **Mme BOZZI** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICCIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 63

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

21) Rapport n° 2021/O1/051 relatif à l'avis sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Gravona, Prunelli, golfe d'Aiacciu et de Lava

Mme BOZZI ne participe ni au débat ni au vote.

Le rapport est présenté par **M. LUCIANI**.

Ce dernier donne lecture des conclusions du **CESEC** qui a émis un avis favorable.

Mme CASALTA prend la parole et **M. LUCIANI** répond à l'intéressée.

M. VANNI met aux voix le rapport.

Sont absents : **Mme Valérie BOZZI** et **M. François-Xavier CECCOLI**.

M. ARMANET au nom du groupe **Femu A Corsica**, **Mme PROSPERI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **M. A. TOMASI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, **Mme PEDINIELLI** au nom du groupe **Per l'Avvene**, **M. ORLANDI** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **Mme BOZZI** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.**

POUR : 61

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

22) Rapport n° 2021/O1/090 relatif au budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021 (suite)

22)1) Amendement n° 3 déposé par le conseil exécutif de Corse

- Exposé des motifs

Les inscriptions budgétaires dans le cadre du BP 2021 relatives à la mise en œuvre du fonds Salvezza ont été initialement prévues en section d'investissement (5,5 M€ en AP et en CP). Il s'avère que par courrier en date du 8 mars 2021 la Préfecture de Corse a notifié à la Collectivité de Corse l'impossibilité d'inscrire ces aides exceptionnelles en section d'investissement par dérogation dans le cadre de la crise sanitaire. Elles doivent donc être traitées comme des subventions de fonctionnement en raison de leur nature et de leur objet. Si une dérogation était effectivement prévue dans le cadre des contributions versées par les collectivités au titre du FSN rattachées exceptionnellement et à titre dérogatoire et temporaire à la section d'investissement cette dérogation n'avait pas vocation à être étendue à d'autres fonds. Ainsi le fonds Salvezza ne pouvait entraver les règles d'imputation des dépenses du secteur public local prévues au circulaire n° INTB0200059C 2002 et devait s'inscrire dans le droit commun

Aussi, la bascule de crédits d'investissement en crédits de fonctionnement sur le programme 2133 « Mesures économiques – Plan COVID-19 », d'un montant de 5 500 000 euros permet de modifier l'imputation comptable des dossiers relevant du fonds Salvezza.

Proposition d'amendement :

Le présent amendement modifie la proposition du budget primitif 2021

Article premier :

Le projet de budget primitif est modifié comme suit :

En section de fonctionnement :

Dépense :

En autorisation d'engagement :

« L'autorisation d'engagement sur le programme 4514 « Aider le sport » qui s'inscrit dans le cadre de l'axe II « Favoriser la transmission des

savoirs et l'épanouissement des individus », la politique II.E « Le sport et la jeunesse », la compétence 451 « Sports », prévue à hauteur de 2 735 832 € est augmentée de 500 000 €, ce qui porte son montant à 3 235 832 €. Suite à une erreur matérielle, ces 500 000 € prévus en page 13 du document budgétaire, et plus précisément à l'axe III du plan de relance, n'ont pas été intégrés à la maquette budgétaire et à la délibération de programme.

L'autorisation d'engagement sur le programme 2133 « Mesures économiques – Plan COVID » qui s'inscrit dans le cadre de l'axe VI « Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif », la politique VI.B « Le soutien aux entreprises », la compétence 213 « Action économique », prévue à hauteur de 144 000 € est augmentée de 5 500 000 €, ce qui porte son montant à 5 644 000 €. »

En crédit de paiement :

« Les crédits de paiement sur le programme 2133 « Mesures économiques – Plan COVID » qui s'inscrit dans le cadre de l'axe VI « Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif », la politique VI.B « Le soutien aux entreprises », la compétence 213 « Action économique », prévus à hauteur de 80 000 € sont augmentés de 5 500 000€, ce qui portent leur montant à 5 580 000 €. »

En section d'investissement :

Dépense :

En crédit de paiement :

Les crédits de paiement sur le programme 2133 « Mesures économiques – Plan COVID » qui s'inscrit dans le cadre de l'axe VI « impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif », la politique VI.B « Le soutien aux entreprises », la compétence 213 « Action économique », prévus à hauteur de 8 500 000 € au BP 2021 sont diminués de 5 500 000 €, ce qui portent leur montant à 3 000 000 €.

Article 2 :

*« **Procède** à l'affectation sur le programme 2133 « Mesures économiques – Plan COVID-19 » des 5 500 000 € d'autorisation d'engagement au profit du fonds de soutien Salvezza. »*

Article 3 :

« **Procède** conformément aux modalités de la circulaire du 24 août 2020 NOR : TERB2020217C relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales et de leurs groupements, à l'étalement sur une durée de cinq ans des charges de fonctionnement relatives aux crédits prévus au plan Salvezza pour un montant de 5 500 000 €. »

Les ouvertures de crédits nécessaires sont les suivantes :

En section d'investissement :

Dépense au chapitre 926 / compte 4815 « charges liées à la crise Covid-19 » pour un montant de 5 500 000 € ;
Recette au chapitre 926 / compte 4815 « charges liées à la crise Covid-19 » pour un montant de 1 100 000 €, représentant la quote-part annuelle des charges liées à la crise Covid-19.

En section de fonctionnement :

Dépense au chapitre 946 / compte 6812 « dotation aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir » pour un montant de 1 100 000 € ;
Recette au chapitre 946 / compte 791 « transfert de charge de fonctionnement » pour un montant de 5 500 000.

Article 4 :

Modifie le virement de section comme suit :

En section d'investissement

Recette :

« Le virement de la section de fonctionnement proposé à hauteur de 91 522 431 € est diminué de 1 100 000 € au présent amendement, ce qui porte son montant à 90 422 431 €. »

En section de fonctionnement :

Dépense :

« *Le virement à la section d'investissement proposé à hauteur de 91 522 431 € est diminué de 1 100 000 € au présent amendement, ce qui porte son montant à 90 422 431 €.* »

L'amendement est mis aux voix par le **président de séance**.

M. ARMANET au nom du groupe **Femu A Corsica**, **Mme PROSPERI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **Mme A. TOMASI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa** votent pour.

M. ORLANDI au nom du groupe **Andà per Dumane** s'abstient.

Mme PEDINIELLI au nom du groupe **Per l'Avvene** et **Mme BOZZI** au nom du groupe **La Corse dans la République** ne participent pas au vote.

Il est approuvé à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 41
CONTRE : 0
ABS. : 6
NP : 16

22)2) Amendement n° 4 déposé par le conseil exécutif de Corse

- Exposé des motifs

Dans le cadre de la mission confiée par délibération de l'Assemblée de Corse prise en 2020 à l'Office de l'Environnement, il est proposé d'autoriser le recrutement de deux agents en charge du suivi de la fréquentation en montagne, au BP 2021 de l'OEC.

Proposition d'amendement

En page 159 du rapport la rédaction du paragraphe, le paragraphe

« Concernant les effectifs cibles, ils s'élevaient à 187 agents au 31/12/2020, 127 cadres A, 59 cadres B et 1 cadre C. Compte-tenu des besoins nouveaux et du nombre important de postes vacants, deux postes de catégorie A seront supprimés des effectifs de l'agence ramenant le plafond d'emploi à 185 agents au 31/12/2021 (125 A, 59 B, 1C) »

est substituée par la rédaction suivante

« Le plafond d'emplois de l'OEC reste inchangé à 187 agents et ne s'applique pas aux postes financés de façon complète et pérenne hors dotation de la Collectivité. Il tient compte des nouvelles missions confiées par l'Assemblée de Corse en 2020 à l'OEC et donc des besoins de recrutement complémentaires de l'Office pour l'année 2021 au regard des orientations d'action de l'établissement pour le conservatoire botanique et la fréquentation montagne. »

Le reste sans changement.

M. VANNI demande à **Mme A. TOMASI** de procéder à l'appel nominal.

A l'issue, l'amendement en cause est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François

CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

**POUR : 41
CONTRE : 0
ABS. : 6
NP : 16**

22)3) Amendement n° 2 déposé par M. LACOMBE au nom du groupe Per l'Avvene

Proposition d'amendement présentée par Mme MARIOTTI

- I. Aux pages 44, 168 et 170 du rapport, 17 de la délibération de programme, et à la page 16 de l'annexe M57, le montant en AP affecté au Syndicat de l'Energie de la Corse du Sud, établi à 5,4 millions d'euros, **est remplacé** par le montant suivant : 8,1 millions d'euros.
- II. Aux mêmes pages, toujours dans le programme 3134, le montant en CP affecté au Syndicat de l'Energie de la Corse du Sud, établi à 1,2 millions d'euros, **est remplacé** par le montant suivant : 2,7 millions d'euros.

- III. En conséquence, les montants généraux des actions, objectifs et politiques dont dépend ce programme sont adaptés en intégrant les nouveaux montants.
- IV. L'accroissement de charge est compensé à due concurrence par la réduction du chapitre 011 relatif aux charges à caractère général.

Proposition de sous-amendement déposée par le conseil exécutif de Corse

Il est présenté par **le président du conseil exécutif de Corse**.

Il y lieu d'ajouter à la fin du paragraphe I. : La transformation de ces AP en CP est subordonnée à la conclusion d'une convention pluriannuelle entre la Collectivité de Corse et le Syndicat de l'Energie de la Corse-du-Sud incluant notamment la liste des opérations qui seront réalisées par le SDE 2A à compter de 2021 et qui pourront être financées dans le cadre de ladite convention.

Il convient de supprimer les paragraphes II, III et IV.

Un échange se tient entre **M. MONDOLONI** et **le président SIMEONI**.

M. PUCCI ne participe ni au débat ni au vote sur cet amendement et ce sous-amendement.

M. VANNI sollicite **Mme A. TOMASI** afin qu'elle procède à l'appel nominal sur le sous-amendement.

Est absent : M. Joseph PUCCI.

Au terme du scrutin, le sous-amendement est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI,

Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

**POUR : 40
CONTRE : 0
ABS. : 6
NP : 16**

Le vice-président de l'Assemblée de Corse demande à Mme A. TOMASI de faire l'appel pour le vote de l'amendement ainsi sous-amendé.

Est absent : M. Joseph PUCCI.

L'amendement sous-amendé est approuvé à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

**POUR : 40
CONTRE : 0
ABS. : 6
NP : 16**

22)4) Budget primitif 2021 amendé

M. VANNI met aux voix le budget primitif 2021 ainsi amendé.

Mme A. TOMASI est invitée à procéder à l'appel nominal.

Le budget primitif 2021 amendé est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Pierre-

Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA.

N'ont pas participé : Mmes Isabelle FELICIAGGI et Stéphanie GRIMALDI.

POUR : 41

CONTRE : 14

ABS. : 6

NP : 2

M. VANNI suspend la séance à 23 heures 25. La reprise est fixée le vendredi 26 mars à 10 heures 00.

\$

REUNION DU 26 MARS 2021

Le vice-président de l'Assemblée de Corse ouvre la séance à 10 heures 35.

Participent à la réunion au titre du conseil exécutif de Corse :

M. Gilles SIMEONI, président du conseil exécutif de Corse,
M. Jean BIANCUCCI, conseiller exécutif,
Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive,
Mme GIACOMETTI-PIREDDA, conseillère exécutive.

23) Rapport n° 2021/O1/091 relatif au projet de tarif diaspora intégré aux DSP aériennes

Mme CASANOVA-SERVAS ne participe ni au débat ni au vote.

Le vice-président de l'Assemblée de Corse rappelle qu'il y a lieu au préalable d'examiner la motion de renvoi déposée par **M. MONDOLONI**. A cet égard, il insiste sur le respect de la règle en la matière, à savoir un pour, un contre.

23)1) Examen de la motion de renvoi

M. MONDOLONI présente la motion considérée qui consiste à renvoyer en commission le rapport n° 091.

M. COLONNA se prononce contre le renvoi.

Mme BORROMEI fait valoir la position du **conseil exécutif de Corse**. Ses membres émettent un avis défavorable sur le contenu du texte de la motion dont il s'agit.

M. VANNI la met aux voix et précise que le vote intervient selon la formule simplifiée.

Est absente : Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS.

Mme PEDINIELLI au nom du groupe **Per l'Avvene** et **M. GHIONGA** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour.

M. ARMANET au nom du groupe **Femu A Corsica**, **Mme PROSPERI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **Mme A. TOMASI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa** votent contre.

Mme COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe **Andà per Dumane** ainsi que **Mmes Isabelle FELICIAGGI** et **Stéphanie GRIMALDI** ne participent pas au vote.

La motion de renvoi est rejetée à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

Ont voté contre : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI,

Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Catherine COGNETTI-TURCHINI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA.

**POUR : 14
CONTRE : 40
ABS. : 0
NP : 8**

23)2) présentation du rapport

Mme BORROMEI présente le rapport.

S'expriment à l'issue de cette présentation **Mmes** et **MM. ORSUCCI** qui indique d'ores et déjà la non-participation de son groupe, **COLONNA, MONDOLONI, GHIONGA, STROMBONI, P. A. TOMASI, LUCCHINI, GRIMALDI** et **VANNI**.

Mme BORROMEI et le **président du conseil exécutif de Corse** répondent aux intervenants.

M. MONDOLONI présente au nom du groupe **Per l'Avvene** trois amendements.

Mme BORROMEI fait part de l'avis défavorable du **conseil exécutif de Corse** les concernant.

Un échange se tient entre **Mme BORROMEI, M. MONDOLONI** et le **président SIMEONI**. Il porte sur les montants et la projection chiffrée.

M. GHIONGA demande à ce qu'il soit procédé à un vote nominal tant bien sur les amendements que sur le rapport.

23)2) Amendement n° 1

Cet amendement déposé par le groupe **Per l'Avvene** propose qu'au sein des articles 1, 2 et 3 de la délibération, ainsi que dans le titre du rapport et de la délibération, les mots « tarif Diaspora » sont remplacés par les mots : « *tarif affinitaire* ».

Mme MOSCA fait l'appel nominal.

Est absente : Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS.

L'amendement n° 1 est rejeté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

Ont voté contre : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Catherine COGNETTI-TURCHINI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA.

POUR : 13

CONTRE : 40

ABS. : 0

NP : 9

23)3) Amendement n° 2

Cet amendement du groupe **Per l'Avvene** suggère de remplacer l'article 5 de la délibération par la phrase suivante : « *PRECISE que le financement dudit tarif est limité au montant des reliquats de la Dotation de Continuité Territoriale restant après liquidation des DSP maritime et aérienne (tarif résident) ».*

Il est procédé à l'appel nominal par **Mme MOSCA**.

Est absente : Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS.

L'amendement n° 2 est rejeté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

Ont voté contre : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Catherine COGNETTI-TURCHINI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA.

POUR : 13

CONTRE : 40

ABS. : 0

NP : 9

23)4) Amendement n° 3

Le groupe **Per l'Avvene** propose à la page 10 du rapport, de remplacer les cinq critères énumérés ainsi que le principe d'éligibilité conditionné à la réunion de trois d'entre eux et de les remplacer par les phrases suivantes :

« *Le bénéfice dudit tarif est conditionné:*

- *Soit par la résidence permanente en Corse d'ascendants ou de descendants du premier ou du 2^{ème} degré.*
- *Soit par la propriété (nue-propriété, usufruit, indivision, pleine-propriété) d'un bien immobilier en Corse, sur le fondement du paiement d'un impôt local établissant ce lien patrimonial. »*

L'appel nominal est effectué par **Mme MOSCA**.

Est absente : Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS.

L'amendement n° 3 est rejeté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

Ont voté contre : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Catherine COGNETTI-TURCHINI, Isabelle FELICCIAGGI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA.

**POUR : 13
CONTRE : 40
ABS. : 0
NP : 9**

23)5) Amendement n° 4

Mme BORROMEI présente l'amendement du **conseil exécutif de Corse** au texte.

Il consiste à modifier à la page 11 le critère 5 comme suit :

« 5. Possession en pleine propriété, nue-propriété, usufruit ou indivision d'un bien immeuble en Corse par le demandeur ».

Il y a lieu également de rajouter à la phrase ci-après «la réunion d'au moins trois critères donne automatiquement le bénéficiaire du tarif Diaspora» les termes suivants : *« Le conjoint, ou le partenaire lié par un PACS, ou le concubin, ainsi que les enfants mineurs du demandeur bénéficient du tarif intermédiaire. »*

Le reste sans changement.

Mme MOSCA fait l'appel nominal.

Est absente : Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS.

L'amendement n° 4 est approuvé à l'unanimité des votants.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICCIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI,

Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

**POUR : 42
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 20**

23)6) Rapport n° 091 amendé

M. MONDOLONI délivre une explication de vote.

M. VANNI met aux voix le rapport ainsi amendé et demande à **Mme MOSCA** de faire l'appel.

Est absente : Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS.

Le rapport amendé est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI,

Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

A voté contre : M. Pierre GHIONGA.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 42

CONTRE : 1

ABS. : 0

NP : 19

24) Rapport n° 2021/O1/057 portant bilan de la concertation publique préalable au projet d'aménagement de l'ex RT 11 – dénivellation du carrefour de Tragone

Le rapport est présenté par **Mme BORROMEI**.

M. VANNI met aux voix le dossier considéré selon la procédure simplifiée.

M. ARMANET au nom du groupe **Femu A Corsica**, **Mme PROSPERI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **Mme A. TOMASI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, **Mme PEDINIELLI** au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme COGNETTI-TURCHINI** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **Mme BOZZI** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa

DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

La séance est suspendue à 13 heures 25, la reprise est fixée à 15 heures 00.

La séance reprend à 15 heures 30 sous la présidence de **M. VANNI**.

25) Rapport n° 2021/O1/076 portant règlement des aides pour la culture

Le document est présenté par **Mme GIACOMETTI-PIREDDA**.

Prennent la parole **Mmes** et **MM. DENSARI, M. SIMEONI, A. TOMASI, ANGELINI-BURESI, ORSUCCI** et **GHIONGA**.

Mme GIACOMETTI-PIREDDA répond aux intervenants.

Le rapport est mis aux voix par **M. VANNI** en application de la procédure simplifiée.

Mme MOSCA au nom du groupe **Femu A Corsica**, **Mme PROSPERI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **Mme A. TOMASI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, **Mme PEDINIELLI** au nom du groupe **Per l'Avvene**, **M. ORSUCCI** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **Mme BOZZI** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

26) Rapport n° 2021/O1/092 portant soutien à la création artistique et culturelle « A chjama di l'arti » appels à projets 2021

Mme GIACOMETTI-PIREDDA rapporte.

S'expriment **Mmes SIMEONI** et **ANGELINI-BURESI**.

La rapporteuse conclut.

M. VANNI soumet le rapport aux suffrages de l'assemblée délibérante.

Mme MOSCA au nom du groupe **Femu A Corsica**, **Mme PROSPERI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **Mme A. TOMASI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, **Mme PEDINIELLI** au nom du groupe **Per l'Avvene**, **M. ORSUCCI** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **Mme BOZZI** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICCIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

27) Rapport n° 2021/O1/086 concernant la proposition de loi relative à l'évolution statutaire de la Collectivité de Corse dans le cadre de la lutte contre les spéculations foncière et immobilière dans l'île

Le président du conseil exécutif de Corse présente la PPL.

Prendent la parole **Mmes** et **MM. PIERI, BOZZI, ORSUCCI, NIVAGGIONI, MINICONI, P. A. TOMASI, COLONNA, LACOMBE** et **A. TOMASI**.

M. TOMASI précise que la **commission des compétences législatives et réglementaires** a émis un avis favorable sur le texte en cause. Se sont prononcés favorablement les représentants des groupes **Femu A Corsica, Corsica Libera, u Partitu di a Nazione Corsa** ainsi que **Mme GRIMALDI**. N'ont pas participé au vote les représentants des groupes **Andà per Dumane** et **Per l'Avvene**.

Le **président SIMEONI** apporte des éléments de réponse aux intéressés.

A l'issue de ce débat, les membres de la **CCLR** se retirent pour examiner les amendements.

M. VANNI indique que la séance se poursuit.

28) Rapport n° 2021/O1/075 relatif à la formation en Corse : enjeux et stratégies

Le rapport est présenté par **Mme GIACOMETTI-PIREDDA**.

S'expriment **Mmes** et **M. PROSPERI, COGNETTI-TURCHINI, COMBETTE, FAGNI, A. TOMASI, GHIONGA** et **NIVAGGIONI**.

Mme GIACOMETTI-PIREDDA répond.

M. VANNI met le rapport aux voix.

Mme MOSCA au nom du groupe **Femu A Corsica**, **Mme PROSPERI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **Mme A. TOMASI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, **Mme PEDINIELLI** au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme COGNETTI-TURCHINI** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. GHIONGA** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : **Mmes** et **MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène**

CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

29) Rapport n° 2021/O1/077 portant appel à projets Pacte Régional d'Investissements dans les Compétences (PRIC) Corse – Plan Salvezza et Rilanciu

Mme GIACOMETTI-PIREDDA présente le rapport.

Interviennent **Mmes COGNETTI-TURCHINI, COMBETTE** et **NIVAGGIONI** auxquelles répond la rapporteuse.

Il est mis aux voix.

Mme MOSCA au nom du groupe **Femu A Corsica**, **Mme PROSPERI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **Mme A. TOMASI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, **Mme PEDINIELLI** au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme RIERA** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. GHIONGA** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

30) Rapport n° 2021/O1/080 portant information sur le tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

Le rapport est présenté par **le président du conseil exécutif de Corse.**

Mme PEDINIELLI et M. GHIONGA prennent la parole.

Le président SIMEONI répond.

L'Assemblée de Corse prend acte.

31) Rapport n° 2021/O1/089 portant modification du tableau des effectifs

Le président du conseil exécutif de Corse présente le rapport.

31)1) Amendement du conseil exécutif de Corse

Il fait état d'un amendement qu'il expose et dont la teneur suit :

I- Exposé des motifs

Compte tenu de besoins urgents qui ont été identifiés au sein des services de la DGA en charge des affaires financières, européennes et des relations internationales, il est nécessaire de procéder à la création de 4 postes au titre de l'année 2021.

Il est précisé que pour chaque procédure de recrutement, créée en compensation d'un départ, sera adossée la suppression corrélative d'un poste vacant sur le même cadre d'emplois.

Ainsi, l'ensemble de ces créations de poste est neutre financièrement et n'implique pas de création supplémentaire au tableau des effectifs.

II- Proposition d'amendement

1/ Dans le rapport, page 7, après « Au sein de la direction générale adjointe en charge du patrimoine de la collectivité, des moyens généraux et de la commande publique, direction des moyens généraux Cismonte,

- 1 poste de chef de service achats transversaux relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux pour anticiper le départ à la retraite du titulaire du poste ; le cadre d'emplois sera automatiquement supprimé lors du départ effectif de l'agent titulaire. »

Il y a lieu d'ajouter,

« Au sein de la direction générale adjointe en charge des affaires financières, européennes et des relations internationales,

- *1 poste de chef de service de la prospective financière et du budget, relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux ; le poste d'attaché au sein des services en charge des infrastructures d'enseignement relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux laissé vacant suite au départ de l'agent titulaire est corrélativement supprimé ;*
- *1 poste d'analyste financier relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux ; le poste d'attaché au sein des services sociaux relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux laissé vacant suite au départ de l'agent titulaire est*

- corrélativement supprimé ;*
- *1 poste de chargé de mission coordination financière relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux ; le poste d'attaché au sein du service questure relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux laissé vacant suite au départ de l'agent titulaire est corrélativement supprimé ;*
 - *1 poste de chargé de mission optimisation financière relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux ; le poste d'attaché au sein des services formation sanitaire et social relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux laissé vacant suite au départ de l'agent titulaire est corrélativement supprimé ».*

2/ Dans la délibération, il convient :

a) de remplacer l'article 9 actuel par

« Article 9 :

Approuve, au sein de la DGA en charge des affaires financières, européennes et des relations internationales :

- *1 poste de chef de service de la prospective financière et du budget, relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux ;*
- *1 poste d'analyste financier relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux ;*
- *1 poste de chargé de mission coordination financier relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux ;*
- *1 poste de chargé de mission optimisation financière relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux. »*

b) de décaler la numérotation des articles 9 à 15 qui deviennent respectivement les articles 10 à 16

c) d'ajouter après « Approuve, les suppressions suivantes :
(.....)

- 1 poste de chargé de mission auprès du DGS relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux. »

Les éléments ci-après :

- « 1 poste d'attaché au sein des services en charge des infrastructures

- d'enseignement relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux,*
- *1 poste d'attaché au sein des services sociaux relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux,*
 - *1 poste d'attaché au sein du service questure relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux,*
 - *1 poste d'attaché au sein du service formation sanitaire et social relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux. »*

M. LACOMBE fait une intervention à laquelle répond le **Président SIMEONI**.

L'amendement considéré est mis aux voix par **M. VANNI**.

Sont absents : Mmes, MM. Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA.

Mme MOSCA au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. FILIPPETTI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **Mme A. TOMASI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa** votent pour ainsi que **Mmes FELICIAGGI** et **GRIMALDI**.

Mme PEDINIELLI au nom du groupe **Per l'Avvene** et **M. GHIONGA** au nom du groupe **La Corse dans la République** ne participent pas au vote

Il est approuvé à l'unanimité des votants.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes, MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

**POUR : 43
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 14**

31)2) Rapport amendé

M. VANNI soumet aux suffrages le rapport ainsi amendé.

Mme MOSCA au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. FILIPPETTI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **Mme A. TOMASI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, **Mme PEDINIELLI** au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme COGNETTI-TURCHINI** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. GHIONGA** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour mais ce dernier s'abstient à titre personnel.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne

STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

S'est abstenu : M. Pierre GHIONGA.

POUR : 62

CONTRE : 0

ABS. : 1

NP : 0

32) Rapport n° 2021/O1/088 d'information relatif à la situation en matière de prévention des risques professionnelles au sein de la Collectivité de Corse

Le président du conseil exécutif de Corse rapporte.

Interviennent Mme et MM. GHIONGA, FAGNI et VANNI.

L'Assemblée de Corse prend acte.

33) Rapport n° 2021/O1/095 portant droit d'agir en justice 21REC13

M. VANNI informe qu'il y a lieu de délibérer préalablement sur l'urgence.

33)1) Vote sur l'urgence

Mme MOSCA au nom du groupe Femu A Corsica, M. FILIPPETTI au nom du groupe Corsica Libera, Mme A. TOMASI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa, Mme COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe Andà per Dumane et M. GHIONGA au nom du groupe La Corse dans la République votent pour.

Mme PEDINIELLI au nom du groupe Per l'Avvene vote contre.

L'urgence est retenue à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José

FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes, MM. Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

**POUR : 53
CONTRE : 10
ABS. : 0
NP : 0**

33)2) Vote sur le rapport

Le président du conseil exécutif de Corse présente le rapport.

Ce dernier est mis aux voix.

Mme MOSCA au nom du groupe **Femu A Corsica**, **Mme PROSPERI** au nom du groupe **Corsica Libera**, **Mme A. TOMASI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, **Mme PEDINIELLI** au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme COGNETTI-TURCHINI** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. GHIONGA** au nom du groupe **La Corse dans la République** votent pour.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle

COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

34) Rapport n° 2021/O1/094 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du Comité de surveillance instauré par la convention d'externalisation des activités à caractère culturel, sportif et de loisirs en faveur des agents de la Collectivité de Corse à l'association « Comité des œuvres sociales de la Collectivité de Corse » (COSCdC)

Le vice-président de l'Assemblée de Corse présente le document et stipule qu'il convient de désigner un élu par groupe politique.

Sont désignés :

- M. VANNI pour le groupe Femu A Corsica,**
- M. TOMASI pour le groupe Corsica Libera,**
- M. MINICONI pour le groupe Partitu di a Nazione Corsa,**
- Mme PEDINIELLI pour le groupe Per l'Avvene,**
- Mme COGNETTI-TURCHINI pour le groupe Andà per Dumane,**
- M. GHIONGA pour le groupe La Corse dans la République.**

35) Rapport n° 2021/O1/093 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de l'Observatoire de la protection de l'enfance de la Collectivité de Corse

Le rapport est présenté par **le vice-président de l'Assemblée de Corse**. Il y a lieu de désigner deux représentants.

Mmes Véronique ARRIGHI et Marie SIMEONI siégeront au sein de l'observatoire.

36) Rapport n° 2021/O1/086 concernant la proposition de loi relative à l'évolution statutaire de la Collectivité de Corse dans le cadre de la lutte contre les spéculations foncière et immobilière dans l'île (suite)

36)1) Amendement n° 1 sous-amendé

Le groupe **Corsica Libera** a déposé la proposition d'amendement ci-après qui fait notamment suite aux débats en commission.

« Article 1 : Droit de préemption

La proposition de loi exclut de l'application du droit de préemption, les donations en ligne directe ou collatérale jusqu'au 4ème degré.

Cette exception devrait être réservée aux donations qui sont destinées au règlement anticipé des successions, et ont notamment pour effet de résorber les situations d'indivision.

En conséquence, il apparaît opportun de prévoir que seront exclues de ce dispositif, les donations destinées à régler les successions de manière anticipée, lesquelles contribuent à la résorption des situations d'indivision et à la transmission apaisée des patrimoines familiaux.

Article 2 : Taxation sur les résidences secondaires

a/ L'intégration au dispositif du concept de Centre des intérêts matériels et moraux (CIMM) comme critère de définition de l'assiette et/ou des exonérations relative à cette taxation. L'objectif demeurant de circonscrire la taxation aux résidences secondaires spéculatives sans frapper les résidences patrimoniales qui ne sont pas habitées à titre principal, mais ne relèvent aucunement de la lutte contre le phénomène spéculatif.

La notion de CIMM évoquée à l'exposé des motifs de la PPL est connue depuis fort longtemps, en France, de la jurisprudence administrative. La loi EROM de 2017 sur l'égalité outre-mer a permis de lui donner une base légale. En outre, une PPL déposée devant l'Assemblée Nationale le 2

juillet 2019 entend « clarifier les critères caractérisant les CIMM des fonctionnaires originaires des outre-mer ».

En Corse, sur une proposition initiale de Jean-Guy Talamoni, alors Président du groupe Corsica Libera, l'Assemblée de Corse a introduit, dans sa délibération du 24 avril 2014 portant sur la protection du patrimoine foncier, la notion de CIMM comme l'un des critères ouvrant droit au « statut de résident ». La reconnaissance d'une base législative au concept de CIMM pour la Corse revêt une importance majeure tant au soutien de l'objectif poursuivi par ce projet de taxation que pour clarifier le régime juridique applicable aux Corses entretenant un lien historique, culturel, familial et économique avec l'île dans le cadre de la mise en œuvre d'autres politiques publiques (accès au foncier, tarif spécifique dans les transports, règles d'affectation et de mutation en Corse).

b/ L'ajout d'une faculté pour l'Assemblée de Corse de déterminer par délibération, non seulement les « exonérations sur critères sociaux » mais également sur « critères géographiques », tant dans certaines communes les disparités de situation peuvent être notables à l'échelle infracommunale entre une partie littoral touchée par des phénomènes de balnéarisation et de spéculation et une partie montagneuse souffrant des mêmes maux que l'ensemble des zones de l'intérieur et de la montagne corse. En conséquence, l'introduction de ce critère complémentaire participe à la poursuite de l'objectif poursuivi par la loi, à savoir la taxation des seules résidences relevant d'une logique spéculative.

Titre 2 : Dispositions relatives à l'évolution statutaire

Dans l'attente d'une évolution du statut de la Corse conforme à l'objectif d'obtention d'une autonomie de plein droit et de plein exercice, un certain nombre d'améliorations et de consolidations du statut actuel méritent d'être menées à droit constitutionnel constant, à l'instar des dispositifs proposées par la PPL en matière d'effectivité du pouvoir d'adaptation des normes.

En ce sens, sur le versant de la mise en œuvre des normes et politiques publiques de la Collectivité, la survivance de doublons entre l'administration territoriale et l'administration déconcentrée d'Etat dans le domaine des compétences transférées à la CdC ne relève d'aucune pertinence, elle est par ailleurs préjudiciable à la simplification de l'action publique et contraire à l'idée d'autonomie, voire même d'une simple décentralisation. La création de la Collectivité de Corse n'a pas permis d'y remédier alors que les ordonnances de 2017 prévoyaient expressément

un objectif de simplification en la matière. De surcroît, l'exemple récent de la réforme des ex DIRECTTE dénote plutôt une volonté de l'Etat de maintenir cette dualité (cf. avis de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2020). Il semble donc opportun de pouvoir corriger cette situation à l'occasion d'un véhicule législatif consacré à la Corse. »

Dans le cadre de la réunion de **la CCLR** qui s'est tenue cet après-midi, le texte a fait l'objet du sous-amendement suivant :

Article 1 : Droit de préemption

La proposition de loi exclut de l'application du droit de préemption, les donations en ligne directe ou collatérale jusqu'au 4ème degré.

Supprimer le 2^{ème} alinéa.

Nouvelle rédaction du 3^{ème} alinéa :

« Il apparaît opportun de prévoir que seront exclues de ce dispositif, les donations destinées à régler les successions de manière anticipée, lesquelles contribuent à la résorption des situations d'indivision et à la transmission apaisée des patrimoines familiaux. C'est ainsi que seront privilégiées les donations en ligne directe ou collatérale jusqu'au 3^{ème} degré. »

Le conseil exécutif de Corse émet un avis favorable.

M. VANNI suggère de voter le texte ainsi sous-amendé. Cette proposition est retenue par les membres de **l'Assemblée de Corse**, l'amendement sous-amendé est ainsi mis aux voix.

Mme MOSCA au nom du groupe **Femu A Corsica**, **Mme PROSPERI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **Mme A. TOMASI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa** votent pour.

Mme PEDINIELLI au nom du groupe **Per l'Avvene**, **Mme COGNETTI-TURCHINI** au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. GHIONGA** au nom du groupe **La Corse dans la République** ne participent pas au vote.

Il est adopté à l'unanimité des votants.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François**

BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

**POUR : 41
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 22**

36)2) Amendement n° 2 sous-amendé

L'amendement est présenté par **Mme NIVAGGIONI** au nom du groupe **Femu A Corsica**. Avant la conclusion, il est proposé de rajouter :

« III – Propositions de la Collectivité de Corse

La Collectivité de Corse propose au député dépositaire de la Proposition de loi N°3928, ainsi qu'aux députés co-signataires de celle-ci, de prendre en compte les précisions suivantes :

- *Au paragraphe 1 de l'Article 1 de ladite proposition de loi, il serait nécessaire de remplacer « d'un montant au-dessus ou égal à 350 000 € » par « une transaction dont le seuil de valeur et le zonage géographique sont fixés annuellement par l'Assemblée de Corse sur proposition du Président du Conseil exécutif de Corse » ;*

- *Au paragraphe 2 de ce même article, il est proposé de réduire « le délai de 4 mois » à un délai de 2 mois ;*
- *Au paragraphe 2 de l'Article 2 de la proposition de loi précitée, il semble nécessaire d'ajouter aux « personnes physiques » les « personnes morales » ;*
- *Au même paragraphe 2 de cet Article 2, après « celles-ci dépassent », il est proposé de remplacer « 350 000 € » par « le seuil de valeur et le zonage géographique fixés annuellement par l'Assemblée de Corse sur proposition du Président du Conseil exécutif de Corse ». »*

La numérotation de la partie suivante « Conclusion » est modifiée en conséquence.

Le texte a été ainsi sous amendé :

« III – Propositions de la Collectivité de Corse

La Collectivité de Corse propose aux députés co-signataires de la Proposition de loi N°3928, de prendre en compte les précisions suivantes :

- *Au paragraphe 1 de l'Article 1 de ladite proposition de loi, il serait nécessaire de remplacer « d'un montant au-dessus ou égal à 350 000 € » par « une transaction dont le seuil de valeur et le zonage géographique sont fixés annuellement par l'Assemblée de Corse sur proposition du Président du Conseil exécutif de Corse, **après consultation des communes et des intercommunalités.***
- *Au paragraphe 2 de ce même article, il est proposé de réduire « le délai de 4 mois » à un délai de 2 mois ;*
- *Au paragraphe 2 de l'Article 2 de la proposition de loi précitée, il semble nécessaire d'ajouter aux « personnes physiques » les « personnes morales » ;*
- *Au même paragraphe 2 de cet Article 2, après « celles-ci dépassent », il est proposé de remplacer « 350 000 € » par « le seuil de valeur et le zonage géographique fixés annuellement par l'Assemblée de Corse sur proposition du Président du Conseil exécutif de Corse ». »*

La numérotation de la partie suivante « Conclusion » est modifiée en conséquence.

Le conseil exécutif de Corse ayant rendu un avis favorable, **le président de séance** met l'amendement sous-amendé aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA.

Mme MOSCA au nom du groupe **Femu A Corsica**, **Mme PROSPERI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **Mme A. TOMASI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa** votent pour.

Mme PEDINIELLI au nom du groupe **Per l'Avvene** et **M. GHIONGA** au nom du groupe **La Corse dans la République** ne participent pas au vote hors mis **Mmes Isabelle FELICIAGGI** et **Stéphanie GRIMALDI** qui votent pour.

Il est adopté à l'unanimité des votants.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 43
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 14

36)3) Amendement n° 3

Cet amendement déposé par le groupe **Femu A Corsica** consiste à rajouter à la suite de l'article 1^{er} de la délibération :

« Article 2 :

***DEMANDE** aux députés de bien vouloir prendre en compte les propositions émises par la Collectivité de Corse et formulées dans le III du rapport du Président du Conseil Exécutif relatif à ladite proposition de loi. »*

Le conseil exécutif de Corse émet un avis favorable et **M. VANNI** met aux voix l'amendement dont il s'agit.

Sont absents : Mmes et MM. Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA.

Mme MOSCA au nom du groupe **Femu A Corsica**, **Mme PROSPERI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **Mme A. TOMASI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa** votent pour, ainsi que **Mmes FELICIAGGI** et **GRIMALDI**.

Mme PEDINIELLI au nom du groupe **Per l'Avvene** et **M. GHIONGA** au nom du groupe **La Corse dans la République** ne participent pas au vote.

Il est approuvé à l'unanimité des votants.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre

POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

**POUR : 43
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 14**

36)4) Rapport n° 086 amendé

M. VANNI soumet au suffrage le rapport ainsi amendé.

Mme MOSCA au nom du groupe **Femu A Corsica**, **Mme PROSPERI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **Mme A. TOMASI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa** votent pour, ainsi que **Mmes FELICIAGGI** et **GRIMALDI**.

Mme PIERI au nom du groupe **Per l'Avvene** vote contre.

Mme COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe **Andà per Dumane** et **M. GHIONGA** au nom du groupe **La Corse dans la République** ne participent pas au vote.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre

POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Pierre GHIONGA, Pierre-Jean LUCIANI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA.

**POUR : 43
CONTRE : 10
ABS. : 0
NP : 10**

M. VANNI propose à l'assemblée délibérante d'examiner les motions (cf. annexe).

Le groupe **Andà per Dumane** précise que ses membres ne participeront pas à la séance relative aux motions à l'instar du groupe **Per l'Avvene**.

Le président TALAMONI a fait part de sa volonté de retirer sa motion n° 2021/O1/12 relative à la situation de MM. Alain FERRANDI et Pierre ALESSANDRINI.

37) Motion n° 2021/O1/013 déposée par Mme Juliette PONZEVERA du groupe Femu A Corsica et portant sur la baisse de la Dotation Horaire Globale – Demande d'élaboration d'un cadre normatif spécifique

Mme PONZEVERA présente la motion considérée.

Mme TOMASI au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa** présente un amendement.

Il consiste à insérer après le 4^{ème} visa « VU la délibération de l'AC du 27 janvier 2017 donnant mandat au Président du Conseil Exécutif de Corse pour négocier auprès du ministre de l'éducation nationale la mise en

œuvre d'un cadre normatif spécifique pour l'Académie de Corse » un visa rédigé comme ci-après :

« VU la délibération 19/062 AC de l'Assemblée de Corse adoptée à l'unanimité le 22 février 2019 portant adoption de la motion relative aux dotations horaires globales ».

Il convient de remplacer le troisième dispositif de la délibération « Réaffirme la volonté de créer un cadre normatif spécifique propre en matière d'éducation pour la Corse qui sera établi en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes afin de trouver une solution pérenne, d'assurer une dotation à la hauteur des besoins des établissements et de maintenir un service de proximité et de qualité sur notre île » par le dispositif suivant :

« REAFFIRME la volonté de créer un cadre normatif spécifique propre en matière d'éducation pour la Corse qui sera établi en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes afin de trouver une solution pérenne, d'assurer une dotation à la hauteur des besoins des établissements en tenant compte séparément des spécificités des filières bilingues et standards et de maintenir un service de proximité et de qualité sur notre île. »

Mme PONZEVERA donne son accord.

M. GHIONGA rapporte que son groupe **La Corse dans la République** ne prendra plus part aux séances sur les motions.

M. VANNI met aux voix la motion amendée.

Sont absents : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

Mme MOSCA au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. FILIPPETTI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **Mme A. TOMASI** au nom du groupe

Partitu di a Nazione Corsa votent pour, ainsi que **Mmes FELICIAGGI** et **GRIMALDI**.

La motion ainsi amendée est adoptée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 43

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

38) Motion n° 2021/O1/014 déposée par Mme Danielle ANTONINI au nom du groupe Femu A Corsica concernant l'implantation d'un scanner au Centre Hospitalier de Sartè

La motion est présentée par **Mme ANTONINI**.

M. BENEDETTI, au nom du groupe **Corsica Libera**, s'associe à la motion.

Le conseil exécutif de Corse émet un avis favorable.

M. VANNI met aux voix la motion.

Sont absents : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI,

Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

Mme MOSCA au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. FILIPPETTI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **Mme A. TOMASI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa** votent pour, ainsi que **Mmes FELICIAGGI** et **GRIMALDI**.

La motion est approuvée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 43
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

39) Motion n° 2021/O1/015 déposée par M. Jean-Jacques LUCCHINI au nom du groupe Femu A Corsica, relative à la reconnaissance de la spécificité insulaire des agents contractuels des lycées agricoles

M. LUCCHINI présente la motion.

Le conseil exécutif de Corse ayant émis un avis favorable, **M. VANNI** met le texte aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse

MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

Mme MOSCA au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. FILIPPETTI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **Mme A. TOMASI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa** votent pour, ainsi que **Mmes FELICIAGGI** et **GRIMALDI**.

La motion est approuvée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 43
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

40) Motion n° 2021/O1/016 déposée par M. Hyacinthe VANNI au nom du groupe Femu A Corsica, portant reconnaissance des vaccins contre le Covid-19 comme bien public mondial

La motion est présentée par **M. VANNI**.

Le président SIMEONI s'exprime sur le contenu du texte et donne, au nom du **conseil exécutif de Corse**, un avis favorable.

La motion dont il s'agit est mise aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

Mme MOSCA au nom du groupe **Femu A Corsica**, **M. FILIPPETTI** au nom du groupe **Corsica Libera** et **Mme A. TOMASI** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa** votent pour, ainsi que **Mmes FELICIAGGI** et **GRIMALDI**.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 43
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

A 21 heures 30, l'ordre du jour est épuisé et le **vice-président de l'Assemblée de Corse** lève la séance.

Aiacciu, le 26 mars 2021

ANNEXES

QUISTIONE ORALE - SEDUTA DI U 25 DI MARZU / QUESTIONS ORALES - SEANCE DU 25 MARS

NUMERO	OBJET	AUTEUR	GROUPE	ORDRE DE PASSAGE
2021/O1/018	Développement économique	Mattea CASALTA	PARTITU DI A NAZIONE CORSA	1
2021/O1/017	1ère année de médecine	Jean-Martin MONDOLONI	PER L'AVVENE	2
2021/O1/020	Plan de transformation et d'investissement pour la Corse et rôle de la CdC	Romain COLONNA	FEMU A CORSICA	3
2021/O1/021	I Soldi Corsi	Pierre GHIONGA	LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE A REPUBBLICA INDÈ A REPUBBLICA	4
2021/O1/019	Coût des carburants	Pierre POLI	PARTITU DI A NAZIONE CORSA	5



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2021
REUNIONE DI I 25 È 26 DI MARZU DI U 2021

1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 MARS 2021

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Raportu n^u 106 : Bicentenariu di a morte di Napuliò Bonaparte.
Rapport n° 106 : Bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte.

Raportu n^u 093 : Disignazioni di i rapprisintanti di l'Assemblea di Corsica à l'Usservatoriu di a prutezzioni di a zitiddina di a Cullittività di Corsica.
Rapport n° 093 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de l'Observatoire de la protection de l'enfance de la Collectivité de Corse.

Raportu n^u 094 : Disignazioni di i rapprisintanti di l'Assemblea di Corsica à u Cunitatu di cuntrollu missu in baddu da a cunvenzioni di sternalizzazioni di l'attività à carattaru culturali, spurtivu è d'asgiu à prò di l'agenti di a Cullittività di Corsica à l'associu « Cunitatu di l'opari suciali di a Cullittivà di Corsica »
Rapport n° 094 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du Comité de surveillance instauré par la convention d'externalisation des activités à caractère culturel, sportif et de loisirs en faveur des agents de la Collectivité de Corse à l'association « Comité des œuvres sociales de la Collectivité de Corse » (COSCdC).

Raportu n^u 107 : Raportu d'attività di l'Assemblea di Corsica pè u 2020.
Rapport n° 107 : Rapport d'activité de l'Assemblée de Corse pour l'année 2020.

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTE

Raportu n^u 058 : Presentazione di u diagnosticu di u schema direttore di l'accumpagnamentu di a perdita d'autunumia è di u svantaghju.
Rapport n° 058 : Présentation du diagnostic du schéma directeur de l'accompagnement de la perte l'autonomie et du handicap.

Raportu n° 059 : Raportu di messa in opera per l'eserciziu 2020 di a convenzione puntellu pè a lotta contr'à a puvertà è per l'accessu à l'impiegu 2019-2021 trà a Cullettività di Corsica è u Statu.

Rapport n° 059 : Rapport d'exécution pour l'exercice 2020 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 entre la Collectivité de Corse et l'État.

Raportu n° 060 : Messa in anda di un prugettu sperimentale " Tecnicothèque " in Corsica, cù u scopu di migliurà l'assistenza à l'anziani in casa soia per via di un accessu più faciule à l'aiuti tecnici è à l'adattamentu di l'alloghju.

Rapport n° 060 : Lancement d'un projet expérimental « Technicothèque » en Corse, visant à améliorer l'accompagnement à domicile des seniors en leur facilitant l'accès aux aides techniques et à l'adaptation du logement.

Raportu n° 085 : Stabilità di l'uggettivu annuale per l'evuluzione di e spese (OED) di i stabilimenti è servizii suciali è medicusuciali (ESSMS) per l'annu 2021.

Rapport n° 085 : Fixation de l'objectif annuel d'évolution des dépenses (OED) des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) pour l'année 2021.

GHJUVENTÙ – ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITES SPORTIVES

Raportu n° 062 : Raportu 2020 in fattu di parità trà donne è omi.

Rapport n° 062 : Rapport en matière d'égalité femmes-hommes 2020.

INNUVAZIONE / INNOVATION

Raportu n° 087 : Raportu nantu à u sviluppu à longu andà 2020.

Rapport n° 087 : Rapport sur le développement durable année 2020.

BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-FISCALITE

Raportu n° 061 : Approvu per l'eserciziu 2021 di e tariffe, i cuefficienti è i tassi relativi à e varie tasse fiscale chì figuranu in u bugettu primitivu 2021 di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 061 : Adoption pour l'exercice 2021 des tarifs, coefficients et taux relatifs aux différentes taxes fiscales inscrites au budget primitif 2021 de la Collectivité de Corse.

Raportu n° 090 : Bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2021.

Rapport n° 090 : Budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021.

Raportu n° 078 : Bugettu primitivu di u bugettu annessu 2021 di u Laboratoriu d'Analisi Pumonti.

Rapport n° 078 : Budget Primitif du budget annexe 2021 du Laboratoire d'Analyses Pumonti.

Raportu n° 079 : Bugettu primitivu di u bugettu annessu 2021 di u Laboratoriu d'Analisi Cismonte.

Rapport n° 079 : Budget primitif du budget annexe 2021 du Laboratoire d'Analyses Cismonte.

EUROPA E INTERNAZIONALE / EUROPE ET INTERNATIONAL

Rapportu n° 096 : Raportu d'infurmazione nantu à l'andatura di a pulitica rilativa à l'affari europei è à a cuuperazione internaziunale, per l'annu 2020.

Rapport n° 096 : Rapport d'information : point d'étape de la politique en matière d'affaires européennes et de coopération internationale au titre de l'année 2020.

TURISIMU / TOURISME

Rapportu n° 101 : Dumanda di classificazioni à titulu di "stazioni di turisimu" dipusitata da a cumuna d'Aiacciu.

Rapport n° 101 : Demande de classement en dénomination de "station de tourisme" émanant de la commune d'Aiacciu.

Rapportu n° 102 : Sustegnu à l'investimentu è à l'accumpagnamentu di l'imprese chjuce è mezane di u settore turisticu.

Rapport n° 102 : Soutien à l'investissement et à l'accompagnement des TPE-PME du secteur touristique.

ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapportu n° 049 : Cunvinzioni tripartita trà a Cullittività di Corsica, a cumuna di Ziddara è a cumuna di Pitretu è Bicchisgià pà a gistioni di u situ di bagnu libaru d'Abrà.

Rapport n° 049 : Convention tripartite entre la Collectivité de Corse, la commune de Ziddara et la commune de Pitretu è Bicchisgià pour la gestion du site de baignade libre d'Abrà.

Rapportu n° 051 : Avisu nantu à u prugettu di pianu d'accunciamentu è di gestione di l'acque (SAGE) Gravona, Prunelli, golfi d'Aiacciu è di Lava.

Rapport n° 051 : Avis sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Gravona, Prunelli, golfes d'Aiacciu et de Lava.

ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE-ENERGIE

Rapportu n° 055 : Missa in opara di a risturazioni è di a prutizzioni di a Lingua rinosa litoral di u situ Natura 2000 FR9400610 'Bocca di u Taravu, marina di Tinutedda, stagni di Tanchiccia.

Rapport n° 055 : Mise en œuvre de la restauration et la protection du cordon littoral du site Natura 2000. FR9400610 « Embouchure du Taravu, plage de Tenutella, étangs de Tanchiccia et de Canniccia ».

INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Rapportu n° 057 : Bilanciu di a consultazione publica prima di u prugettu d'accunciamentu di l'anziana RT 11 - slivellata di u crucivia di Tragone.

Rapport n° 057 : Bilan de la concertation publique préalable au projet d'aménagement de l'ex RT 11 - dénivellement du carrefour de Tragone.

TRASPORTI / TRANSPORTS

Raportu n° 091 : Prughettu di tariffa diaspora integratu a e DSP aeree.

Rapport n° 091 : Projet de tarif diaspora intégré aux DSP aériennes.

INSIGNAMENTU-FURMAZIONE-RICERCA / ENSEIGNEMENT-FORMATION-RECHERCHE

Raportu n° 075 : A furmazioni prufizionali in Corsica : imbuschi è strategia.

Rapport n° 075 : La formation professionnelle en Corse, enjeux et stratégie.

Raportu n° 077 : Chjama à prughjetti Pattu Regionale d'investimentu in Competenze (PRIC) Corsica - Pianu Salvezza è Rilanciu.

Rapport n° 077 : Appel à projets Pacte Régional d'Investissement dans les compétences (PRIC) Corse - Plan Salvezza et Rilanciu.

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 076 : Regulamenti di l'aiuti per a Cultura.

Rapport n° 076 : Règlement des aides pour la Culture.

Raportu n° 092 : Sustegnu à a creazione artistica è culturale « a chjama di l'arti » chjama à prughetti 2021.

Rapport n° 092 : Soutien à la création artistique et culturelle « a chjama di l'arti » appels à projets 2021.

EVULUZIONI ISTITUZIONALI / EVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES

Raportu n° 086 : Pruposta di lege in quantu à l'evuluzione statutaria di a Cullettività di Corsica in u quattru di a lotta contr'à e speculazione fundiarie è immobiliare in l'isula.

Rapport n° 086 : Proposition de loi relative à l'évolution statutaire de la Collectivité de Corse dans le cadre de la lutte contre les spéculations foncière et immobilière dans l'île.

RISORE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 080 : Raportu d'infurmazione nantu à u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 080 : Rapport d'information sur le tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

Raportu n° 088 : Raportu d'infurmazione in quantu à a situazione di a prevenzione di i risichi professionali à a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 088 : Rapport d'information relatif à la situation en matière de prévention des risques professionnels au sein de la Collectivité de Corse.

Raportu n^u 089 : Mudificazione di u tavulellu di l'effettivi.

Rapport n° 089 : Modification du tableau des effectifs.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE

Raportu n^u 095 : Dirittu di andà in ghjustizia 21REC13.

Rapport n° 095 : Droit d'agir en justice 21REC13.

MUZIONE / MOTIONS
